

**LA PROTECTION
CONTRE LA VIOLENCE EST
LE DROIT DE CHAQUE ENFANT**

Stratégie mondiale 2015 – 2020 de Plan International sur la programmation en matière de protection des enfants

Ceci est une présentation de la toute première stratégie mondiale de Plan International sur la programmation en matière de protection des enfants qui donne une orientation et un mandat clairs pour la réalisation par l'organisation du droit à la protection contre la violence au profit de tous les enfants, dans les contextes de développement et les situations d'urgence. Cette stratégie présente un programme de travail robuste visant à permettre à l'organisation de contribuer au renforcement des systèmes nationaux de protection des enfants dans ses pays de programme, en reconnaissant que les enfants, les familles, les communautés, la société civile et le gouvernement font partie intégrante d'un tel système. Enraciné dans les fondements du développement communautaire centré sur l'enfant, le succès de cette stratégie sera mesuré par la façon dont les pays, chacun en ce qui le concerne, contribuent à leurs systèmes de protection des enfants et s'associent à différents niveaux pour combattre la violence contre les enfants. Cette stratégie est le résultat d'un processus hautement consultatif qui a touché les enfants et les jeunes, le personnel de Plan International, les spécialistes externes à l'échelle mondiale et le document vient d'être mis en place avec les efforts conjoints du groupe de référence mondial sur la programmation en matière de protection des enfants.



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
--------------------------------	----------

INTRODUCTION	6
But de la stratégie mondiale de Plan International relative à la programmation en matière de protection des enfants	6

PREMIÈRE PARTIE :	
LE CONTEXTE MONDIAL DE LA PROTECTION DES ENFANTS	7
Situation mondiale de la protection des enfants	7
Une approche systémique de la protection des enfants	8

DEUXIÈME PARTIE:	
L'APPROCHE DE PLAN DE LA PROGRAMMATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ENFANTS	10
La lutte contre l'exclusion et l'inégalité des sexes dans la protection des enfants	12
L'application du DCCE dans la programmation en matière de protection des enfants ...	13
Les principales caractéristiques des bonnes pratiques	14

TROISIÈME PARTIE :	
CADRE STRATÉGIQUE DE LA PROGRAMMATION	16
Cadre conceptuel	16
Les quatre domaines prioritaires de Plan International concernant la programmation en matière de protection des enfants	16
Domaine prioritaire 1 : Les communautés travaillent ensemble pour la protection des enfants	17
Domaine prioritaire 2 : Families providing care and protection	17
Domaine prioritaire 3 : Les enfants et les jeunes contribuent à leur propre protection	18
Domaine prioritaire 4 : Les gouvernements développent des systèmes et des services intégrés de protection des enfants	18
Priorités mondiales	19
Les mécanismes communautaires de protection des enfants (MCPE)	19
Parentalité positive	19
Programme de recherche et d'évaluation	19
Principaux résultats et interventions	20
Intégration avec d'autres domaines d'impact	22

QUATRIÈME PARTIE:	
MISE EN ŒUVRE	23
Réseau mondial et communauté de pratique	23
Orientations et planification supplémentaires	23
Renforcement des capacités	23

ANNEXE	24
---------------------	-----------

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Stratégie mondiale sur la Programmation en matière de protection des enfants représente la toute première fois que Plan International a décliné son travail dans le domaine de la protection des enfants sous forme de domaine d'intervention programmatique distinct. Elle représente l'engagement sérieux de l'organisation en faveur de la prévention et l'élimination de toute forme de violence contre les enfants.

La stratégie décrit l'approche évolutive de Plan International de la protection des enfants contre la violence et la direction programmatique ainsi que les priorités pour les cinq prochaines années (2015-2020). Elle identifie les domaines où l'organisation peut apporter sa plus grande contribution et là où son énergie et ses ressources seront investies. La stratégie fournit un cadre conceptuel de haut niveau pour l'engagement de Plan International relativement à la programmation en matière de protection des enfants. Elle se veut utile pour les collègues dans les bureaux de pays et les organisations nationales pour développer, financer et mettre en œuvre des programmes dans un cadre mondial cohérent.

En s'appuyant sur les recommandations de l'étude de l'ONU en 2006 sur la Violence contre les enfants, Plan International travaillera avec les gouvernements, les organisations de la société civile, les communautés et les enfants à promouvoir le développement et la mise en œuvre de systèmes nationaux solides et durables de protection des enfants. À l'instar de nombreuses autres organisations mondiales de défense des droits de l'enfant, Plan International reconnaît l'interdépendance des droits de l'enfant et des causes et conséquences complexes de la violence aussi bien dans les contextes de développement que les situations d'urgence. En adoptant une approche de renforcement des systèmes par rapport au travail dans le domaine de la protection des enfants, Plan International contribuera à des résultats sociaux durables. L'approche systémique est conforme aux meilleures pratiques dans l'ensemble du secteur et met Plan International en bonne position par rapport aux organisations similaires.

Le travail de Plan International visant à renforcer les systèmes de protection des enfants continuera d'être éclairé par l'approche du développement communautaire centré sur l'enfant. Le travail mettra l'accent sur: le renforcement de l'environnement des enfants et des familles au sein de leurs communautés; les mesures visant à lutter contre l'exclusion et les inégalités entre les sexes; la collaboration avec les organisations de la société civile en vue de renforcer leur rôle dans les systèmes de protection des enfants; l'appui et l'incitation des gouvernements à assumer leur tâche principale de protection des enfants; et l'accroissement de la propre responsabilité de Plan International vis-à-vis des enfants, des familles et des communautés avec qui Plan International collabore. Plan International croit fermement

que toute forme de violence contre les enfants est évitable et à travers cette stratégie s'engage à renforcer ses efforts de prévention dans tous les pays de Plan International.

Pour guider la programmation de Plan International en matière de protection des enfants au cours des cinq prochaines années, une Déclaration mondiale sur la Programmation en matière de Protection des enfants a été convenue:

Plan International adopte une approche systémique globale de la protection des enfants qui vise à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'égard de tous les enfants et les jeunes dans les contextes de développement et les situations d'urgence.

À cet effet, la stratégie de protection des enfants met en place un programme mondial commun et un cadre d'action ambitieux. Elle définit les principaux changements au sein de quatre groupes d'acteurs qui sont fondamentaux pour une approche systémique (Communauté, familles, enfants et gouvernement) et concentre le travail de l'organisation sur ces domaines spécifiques:

DOMAINE PRIORITAIRE 1 : LES COMMUNAUTÉS TRAVAILLENT ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

Les communautés dans lesquelles les enfants grandissent devraient être des lieux sûrs et de protection, la "ligne de front" du système de protection des enfants. Plan International travaillera avec les communautés pour qu'elles deviennent des havres de sécurité pour les enfants. Le renforcement de mécanismes communautaires efficaces et adaptés de protection des enfants sera une priorité mondiale au cours des cinq prochaines années. Les partenariats à différents niveaux seront cruciaux pour y parvenir.

DOMAINE PRIORITAIRE 2 : LES FAMILLES POURVOYEUSES DE SOINS ET DE PROTECTION

Afin que Plan International réalise le changement dans la vie des enfants, la priorité sera accordée au renforcement des soins et de la protection que les enfants reçoivent à domicile. Plan International va nouer des partenariats avec l'État et les organisations de la société civile locales en vue de soutenir les familles pour la prise en charge de leurs enfants et favorisera, au titre de la seconde priorité mondiale, une "parentalité positive" dans ses communautés d'intervention.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 : LES ENFANTS ET LES JEUNES CONTRIBUENT À LEUR PROPRE PROTECTION

Les enfants sont au centre du système de protection des enfants. Ils ne sont pas de simples bénéficiaires des systèmes de protection, mais y sont des contributeurs actifs. Plan International est d'avis que, avec l'incitation et l'appui appropriés, les enfants peuvent contribuer à leur propre protection conformément à leurs capacités d'évolution. Plan International va promouvoir une citoyenneté active chez les enfants et aidera les enfants à faire valoir leurs droits à la protection.

DOMAINE PRIORITAIRE 4 : LES GOUVERNEMENTS DÉVELOPPENT DES SYSTÈMES ET DES SERVICES INTÉGRÉS DE PROTECTION DES ENFANTS

Les gouvernements ont la responsabilité principale d'une législation appropriée et de la prestation d'un large éventail de services pour assurer la protection des enfants. Plan International appuiera les institutions publiques locales et nationales pour la mise en œuvre de bons modèles de pratique de protection des enfants, la création de mécanismes de collecte de données fiables et soutiendra les efforts de plaidoyer aux niveaux national, régional et mondial. Des orientations supplémentaires seront préparées sur la poursuite de ce travail dans les États fragiles.

En appui à ces domaines prioritaires, Plan International s'efforce de devenir un leader d'opinion et de pratique dans le domaine de la protection des enfants dans les

contextes de développement et les situations d'urgence. La stratégie présentée ici a été étayée par un programme de recherche robuste et innovant. La stratégie reflète la reconnaissance par Plan International de l'importance de la programmation axée sur des données probantes : cela permettra à l'organisation d'adapter ses programmes aux contextes où Plan International intervient et permet d'optimiser les résultats en faveur des enfants. Au cours des cinq prochaines années, un programme complet de renforcement des capacités et de l'expérience du personnel de Plan International en charge de la protection des enfants sera élaboré ainsi qu'un plan de mobilisation des ressources et d'investissement, dont une partie a été expliquée dans le cadre du présent document.

De façon générale, cette stratégie énonce un changement de paradigme dans la façon dont Plan International aborde le « droit à la protection des enfants contre la violence ». Il y a un net passage d'une approche axée sur les problèmes vers la prévention de l'absence de protection sociale en faveur d'un nombre de plus en plus élevé d'enfants à travers un investissement dans l'efficacité de systèmes de protection des enfants qui soient durables et qui fonctionnent en partenariat avec les enfants, les familles, les communautés et la société civile.

Au terme de cette stratégie, il serait souhaitable de voir comment chaque pays de programme a intégré un examen approfondi des systèmes nationaux de protection des enfants dans son évaluation de la situation des droits de l'enfant et la façon dont chaque plan stratégique national a réfléchi sur le renforcement de ce système, étayé par des ressources techniques et financières. En suivant cette voie, l'organisation devrait être capable de mesurer en fin de compte l'impact qu'il exerce dans la protection des enfants contre la violence de façon durable grâce à de meilleurs systèmes de protection des enfants.



INTRODUCTION

Avec d'autres organismes internationaux, Plan International annonce une vision ambitieuse pour l'agenda mondial post-2015: « d'ici 2030, l'ensemble des filles et des garçons vivent une vie exempte de toute forme de violence, sont protégés lors des conflits et des catastrophes et s'épanouissent dans un environnement familial sûr et bienveillant. »¹

La stratégie s'inspire de cette vision et elle confirme l'engagement de Plan International à réaliser le droit des enfants à la protection, en leur permettant de vivre dans la dignité et de développer leur potentiel en tant que membres de la société.

Cette stratégie quinquennale est la première stratégie mondiale de Plan International relative à la protection des enfants en tant que domaine distinct d'exécution de programme de l'organisation.² Elle est fondée sur l'approche de développement communautaire axé sur l'enfant de Plan International et s'appuie sur diverses expériences de programmation et des atouts spécifiques. De ce point de vue, la stratégie représente une étape importante pour l'organisation et notre travail en matière de Protection des enfants.

But de la stratégie mondiale de Plan International relative à la programmation en matière de protection des enfants

La Stratégie mondiale pour la programmation en matière de Protection des enfants établit les priorités de Plan International dans le domaine de la programmation en matière de protection des enfants pour la période 2015-2020.

Son but est de:

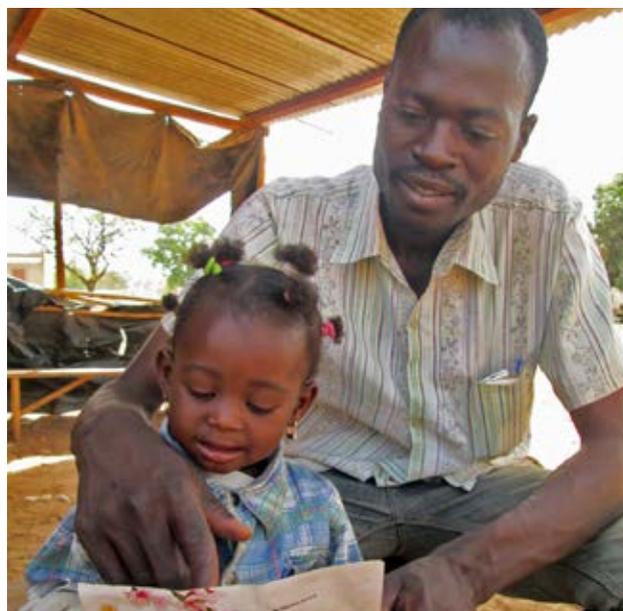
- décrire ce que Plan International représente en termes de protection des enfants et mettre en place un programme commun pour ce domaine d'activité dans l'ensemble de la famille de Plan International;
- définir l'orientation générale de la programmation afin de promouvoir un recentrage plus net et améliorer la cohérence et la qualité du travail des programmes;
- identifier les domaines spécifiques où l'organisation mondiale va développer une expertise et investir des ressources et un effort particuliers.

La stratégie donne une orientation à ceux qui sont responsables de la conception et de la mise en œuvre des projets au niveau régional et au niveau des pays. Elle n'a pas pour but d'être prescriptive ou rigide.

Elle vise à guider et appuyer le personnel de Plan International dans les divers milieux d'intervention de l'organisation, en apportant une plus grande cohérence et qualité à la programmation en matière de protection des enfants.

La stratégie identifie les liens entre les différents domaines du travail de protection des enfants: La Protection des enfants dans le contexte du développement (CPiD), la Protection des enfants dans les situations d'urgence (CPiE) et la politique de sauvegarde « Dire 'Oui' à la sécurité des enfants » de Plan International.

La stratégie a été élaborée à l'issue d'un vaste processus de consultation avec le personnel de Plan International et d'autres partenaires au développement, ainsi que des enfants dans onze pays à travers l'ensemble des quatre régions de programme de l'organisation. Les citations dans le texte sont extraites de ce que les enfants et les jeunes nous ont dit lors des consultations sur l'élaboration de la stratégie mondiale. La stratégie a été guidée par un groupe de référence mondial de spécialistes de la protection des enfants. Elle s'appuie sur un vaste éventail **d'évaluations et de ressources**, y compris le Bilan thématique de la programmation en matière de protection des enfants de Plan International (2012).³



1. Plan International et d'autres organisations préconisent aux dirigeants du monde d'adopter cette vision en tant qu'objectif spécifique en matière de Protection des enfants dans le cadre de l'après 2015. Voir Plan (2013). Mettre les droits des enfants et des jeunes au cœur de l'Agenda Post-2015

2. La protection des enfants est définie comme l'un des huit domaines d'impact de Plan. Voir Plan (2010). Promouvoir les droits pour éradiquer la pauvreté, Parvenir à un changement durable grâce au développement communautaire centré sur l'enfant

3. Services mondiaux de protection des enfants (2012). Programmation de Plan en matière de Protection des enfants, Bilan thématique

PREMIÈRE PARTIE :

LE CONTEXTE MONDIAL DE LA PROTECTION DES ENFANTS

Situation mondiale de la protection des enfants

L'ampleur de la violence contre les enfants est incommensurable, surtout parce que tant d'abus et d'exploitation restent souvent invisibles, ne sont pas notifiés ou documentés. L'Étude des Nations Unies sur la Violence contre les enfants en 2006 a estimé des niveaux choquants de violence physique et sexuelle et d'exploitation dans toutes les régions du monde. En dépit des initiatives internationales de protection des enfants depuis l'étude, l'Enquête mondiale sur la violence contre les enfants entreprise au nom du Représentant spécial du Secrétaire général sur la Violence contre les enfants en 2011 rapporte que chaque année, plus de 500 millions d'enfants dans le monde sont touchés par une forme quelconque de violence. La violence a souvent un impact permanent sur les enfants. Elle affecte leur développement physique, affectif et social et détruit les familles et les communautés. Au-delà du préjudice causé aux enfants, la violence sape le développement économique d'une société en raison des conséquences négatives à long terme sur la santé physique et mentale, l'éducation et l'emploi ainsi que l'harmonie sociale.

Le Droit à la Protection est défini à l'Article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant comme étant : « le droit à la protection contre toutes les formes d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence ». L'article 19 est complété par plusieurs autres articles qui se rapportent à des questions de protection spécifiques telles que l'exploitation économique, les abus sexuels, le trafic, ainsi que l'Observation générale 13, qui, en 2011, a ajouté à l'article 19 : « le droit de l'enfant à la protection contre toutes les formes de violence contre les enfants ».

« CHAQUE FOIS QUE NOUS PARLONS DE SUJETS SENSIBLES À L'ÉCOLE, NOUS DEVENONS DES CIBLES POUR LES ENSEIGNANTS ET NOUS FINISSONS PAR PERDRE LES POSSIBILITÉS DE BOURSES. »
- ENFANT, SIERRA LEONE

Depuis 2006, Plan International s'est associé à d'autres organismes internationaux travaillant dans le domaine des droits des enfants afin de lutter contre la question de la violence contre les enfants. Grâce aux initiatives phares de Plan International, l'organisation s'attaque à certaines des causes profondes de la violence (Campagne Parce que je suis une fille) et crée des environnements non-violents (Apprendre sans peur). La présente stratégie mondiale est conforme à la pensée et à l'approche d'autres organismes tels que Save the Children, World Vision, Terre des Hommes, ChildFund et l'UNICEF dans la recherche de solutions en vue de l'élimination de la violence contre les enfants dans le cadre de l'agenda post-2015.



Comprendre la protection des enfants dans le contexte d'autres droits

« Une fois l'enseignant a frappé un enfant. Il lui a tiré les oreilles et cela a un peu saigné. L'enseignant a dit que sa peau était sèche et que c'est la raison pour laquelle sa peau s'est déchirée. Et il a frappé une jeune fille pour n'avoir pas fait ses devoirs » - **Enfant de la Bolivie**

Le domaine d'impact de Plan International relatif à la Protection des enfants met l'accent sur le droit spécifique à la protection contre la violence, la négligence et les abus tel qu'énoncé à l'Article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il ne devrait pas être confondu avec le terme « *protection des droits de l'enfant* ». Dans ce contexte, "droits de l'enfant" couvre le concept plus large de promotion de la réalisation de l'ensemble des droits de l'enfant énoncés par la CDE, tels que droit à la santé, le droit à l'éducation et d'autres droits. Le "droit à la protection" requiert sa propre série d'interventions spécifiques. Mais la protection des enfants renforce également et est renforcée par un travail sur les autres droits. Un enfant qui grandit dans un environnement protégé est plus susceptible d'être en bonne santé, d'apprendre à l'école et d'être en mesure de prendre part à la société.

A titre d'exemple, les droits à la protection et à l'éducation

- Quand les enseignants exigent « du sexe pour des notes » aux enfants, ni le droit à la protection contre la violence, ni le droit à une éducation de qualité ne sont assurés.
- Lorsque les filles craignent être violées sur le chemin de l'école, elles sont moins susceptibles d'effectuer le trajet quotidien ou de s'inscrire pour l'enseignement secondaire.
- Lorsque les instituteurs battent physiquement des enfants pour avoir eu de mauvaises notes à des devoirs, il s'agit d'une question de protection parce qu'ils sont plus susceptibles d'abandonner l'école et sont plus exposés au marché du travail.

Veiller à ce que les enfants soient protégés contre la violence est indispensable pour l'accomplissement des autres droits humains et de l'enfant. Un enfant qui grandit dans un environnement protégé est plus susceptible d'atteindre les objectifs fondamentaux de développement, d'éducation et de santé, entre autres, et sera mieux outillé pour contribuer et participer au développement de sa propre société.

Une approche systémique de la protection des enfants

Au cours de la décennie écoulée, les approches de la protection des enfants sont passées d'un ciblage de certaines catégories d'enfants vulnérables à un effort plus stratégique et holistique visant à prévenir et à répondre à toutes les formes de violence. La recommandation de l'étude de l'ONU sur la Violence contre les enfants en 2006 souhaitant que « Tous les États développent un cadre multiforme et systématique pour répondre à la violence contre les enfants »⁴ a donné l'impulsion à un certain nombre d'organismes internationaux de droits des enfants pour l'adoption d'une "approche systémique" plus complète dans leurs stratégies de programme pour la protection des enfants.⁵

Actuellement, il n'y a pas de définition internationalement reconnue d'une approche systémique. Toutefois, sur la base du consensus qui se fait dans le secteur, Plan International définit un système de protection des enfants comme :

Une série complète, interactive et durable de fonctions et de structures, y compris les lois, les politiques et les services (à tous les niveaux) au sein d'un pays dont le but est de prévenir et de répondre à toutes les formes de violence à l'égard de tous les enfants de ce pays.

Un système efficace de protection des enfants comprend non seulement les institutions publiques, mais aussi les enfants eux-mêmes, leurs familles, les communautés et la société civile de façon plus générale. Chacun a ses responsabilités et joue son rôle dans la protection des enfants.

Les systèmes de protection des enfants doivent être particulièrement bien adaptés à leur contexte. Les pays diffèrent en termes de ressources, de lois en vigueur, de pratiques, de cultures et de ce qui peut être accompli de façon réaliste dans un certain laps de temps. Toutefois, la plupart des systèmes nationaux comprendront quelques caractéristiques reconnaissables telles que :

- **Un cadre juridique et politique susceptible de fournir** : les organismes et les mandats, les normes de service et les règlements, et les réponses judiciaires aux enfants nécessitant une protection spéciale. Ce cadre peut comprendre des règlements locaux, coutumiers, ainsi qu'un code pénal qui précise les infractions commises contre les enfants.
- **Des services à l'intention des familles et les enfants qui visent à promouvoir le bien-être et la protection des enfants et des familles** ainsi qu'à

4. Secrétaire général de l'ONU, 2006. Rapport de l'expert indépendant pour l'étude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la Violence contre les enfants. Assemblée générale des Nations Unies.

5. UNICEF, 2008-2013. Global Child Protection Strategy; Save the Children, 2009. Construire des systèmes nationaux de protection des enfants axés sur les droits: Un document de réflexion pour appuyer le travail de Save the Children; World Vision, 2011. Une approche systémique de la protection des enfants: Document de travail.

répondre aux préoccupations relatives à la protection des enfants. Ceux-ci peuvent être supervisés par un organisme unique, mais sont souvent administrés et fournis par un certain nombre de départements et d'organismes divers, y compris les organisations de la société civile.

- **Les mécanismes de soutien familial et communautaire**, y compris les formes de médiation, la prise en charge par les parents proches et la justice réparatrice. Souvent, ces processus ne sont pas formalisés par la réglementation.

Ces caractéristiques des systèmes sont souvent assurés par :

- Un éventail de professionnels, de bénévoles et d'acteurs communautaires (certains requis par la Loi) qui travaillent pour protéger les enfants. Il peut s'agir de travailleurs sociaux, d'avocats, d'enseignants et d'infirmiers, de comités villageois, de leaders religieux et communautaires, de pairs des enfants, entre autres.
- Des mécanismes et réseaux de coordination chargés de la gestion du système de protection des enfants, qui en assurent le bon fonctionnement.
- Des organisations de la société civile actives qui représentent les enfants, défendent leurs intérêts et fournissent des services.
- Des budgets spécialisés et des fonds pour la mise en œuvre du système, visant à faire fonctionner le système à un niveau maximal pour la protection des enfants.

Une approche systémique reconnaît l'interdépendance des droits de l'enfant et des causes et conséquences complexes de la violence. Elle vise à contribuer à un changement social global, durable, mené par les gouvernements qui s'acquittent de leurs responsabilités premières de détenteurs d'obligation pour l'ensemble des enfants de leur pays. L'approche reconnaît également qu'un État fragile (par exemple dans les situations d'urgence) a besoin d'un appui et d'une orientation nécessaires pour reconstruire ces mécanismes.

Les programmes ou projets individuels de protection des enfants peuvent toujours mettre l'accent sur des cas spécifiques de violence (à titre d'exemple le mariage des enfants, les violences sexuelles) qui sont d'une importance particulière. Toutefois, une approche systémique met l'accent sur l'importance de placer les questions spécifiques dans une perspective plus large afin de contribuer à un changement durable à long terme.



Photo © Plan International

Comprendre la protection des enfants dans le contexte de la sauvegarde

Cette stratégie décrit comment Plan International va promouvoir et œuvrer à la réalisation du « Droit à la Protection » par le biais de notre travail de programme. Nous devons également veiller à ce que les processus internes, les activités et les comportements de Plan International ne mettent pas les enfants en danger. La politique « Dire 'Oui!' à la sécurité des enfants » de Plan International fait en sorte qu'aucun enfant ne soit mis en péril du fait de son association avec Plan International. Cela s'appelle la « sauvegarde ».

La politique s'applique également à l'ensemble du personnel de Plan International ainsi qu'à toute personne agissant pour le compte de Plan International telle que les partenaires, les consultants et les visiteurs.

La politique « Dire 'Oui!' à la sécurité des enfants » ne décrit pas comment un projet de protection des enfants devrait être conçu ou comment résoudre un problème particulier de violence. Toutefois, une bonne compréhension de la politique et du code de conduite peuvent aider à identifier les risques potentiels de préjudice que comporte la programmation. Les exigences de la politique peuvent fournir une bonne occasion de discuter des questions de protection des enfants avec les communautés, les partenaires, les autorités locales ou autres avec qui les membres du personnel de Plan International entrent en contact, dans le cadre de leur travail.

DEUXIÈME PARTIE: L'APPROCHE DE PLAN DE LA PROGRAMMATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ENFANTS



Plan International adopte une approche systémique dans son travail dans le domaine de la protection des enfants aussi bien dans les contextes de développement que les situations d'urgence. Cela signifie que l'ensemble du travail de Plan International dans le domaine de la protection des enfants a pour but de soutenir, renforcer et mettre en œuvre des systèmes nationaux efficaces de protection des enfants. Plan International croit fermement que toute forme de violence contre les enfants est évitable et un investissement dans l'amélioration des systèmes de protection des enfants est une stratégie clé pour ce faire.

Dans notre travail de réponse aux catastrophes, Plan International saisira l'opportunité pour initier ou « reconstruire de meilleurs » systèmes de protection des enfants. Néanmoins, dans ces contextes, Plan International trouvera un équilibre entre la construction de systèmes à plus long terme et l'identification rapide et le soutien aux enfants vulnérables ayant des besoins immédiats.

En appliquant une approche systémique qui tient compte du contexte macro socioéconomique et vise à remédier aux facteurs qui perpétuent la violence, le travail de Plan International sera plus efficace dans sa contribution à des approches à plus long terme pour la prévention des abus et pour la réponse aux abus. Dans l'ensemble, l'approche de Plan International devra davantage mettre l'accent sur l'action préventive, mais comprendra également une réponse appropriée en ce qui concerne la protection et les

« NOS FOYERS NOUS OFFRENT
LA PROTECTION, SURTOUT
LORSQUE LES PARENTS
MANIFESTENT LEUR ATTENTION
ET LEUR AMOUR. »
- ENFANTS D'ÉGYPTE

soins de rétablissement, également dans les contextes de catastrophe.

Les principaux domaines d'activité sont notamment :

- **Sur le plan international**, Plan International travaillera avec d'autres pour faire le plaidoyer en faveur d'une action plus ferme dans le domaine de la Protection des enfants; s'engagera dans le suivi et le rapportage des engagements à la Commission des Nations Unies relative aux droits de l'enfant⁶; et poursuivra le travail de plaidoyer ciblé sur des questions de protection spécifiques.
- **Aux niveaux régional et national**, Plan International appuiera et influencera l'élaboration de lois, de politiques et de budgets en matière de protection des enfants, et soutiendra les efforts de la société civile concernant des priorités nationales et régionales spécifiques.
- **Aux niveaux du district et communautaire**, Plan International travaillera avec les institutions, les organisations locales et avec les communautés, les familles et les enfants à développer et promouvoir des services, des mécanismes et des pratiques de protection qui contribuent à la création d'un environnement sûr et favorable pour les enfants.

L'adoption d'une approche systémique de la protection des enfants exige un changement conceptuel dans la conception des programmes. Elle requiert également un accroissement des investissements dans l'élaboration d'une politique et d'une orientation internes ainsi que des compétences professionnelles et des ressources.

Il s'agira de :

- L'élaboration d'un programme de recherche solide pour renforcer nos propres connaissances et soutenir les efforts de plaidoyer;
- L'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation qui permette une évaluation cohérente et de tirer des leçons des diverses expériences dans les différents contextes;

6. Veuillez consulter <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx>

- Le renforcement de l'intégration et l'incorporation de la protection des enfants dans tous les domaines de programmation;
- Le développement d'une expertise spécifique et de modèles de programmation innovants dans des domaines spécifiques de protection des enfants.

Plan International a défini la Protection des enfants comme une priorité dans le cadre de ses Stratégies de Gestion des Catastrophes. Plan International continuera de s'appuyer sur son expertise émergente dans ce domaine et de renforcer la coordination et l'harmonisation entre les programmes de Protection de l'enfance dans les activités de développement et les situations d'urgence. Dans le cadre de la Protection des enfants lors des situations d'urgence, Plan International met particulièrement l'accent sur :

- La prévention en associant la programmation en matière de CPIE avec la réduction des risques de catastrophe (RRC) et la protection des enfants dans les programmes de développement, en veillant à ce que les enfants vivent dans des communautés résilientes où leur protection est assurée par des systèmes robustes de protection des enfants à tous les niveaux.
- La réponse aux besoins prioritaires de protection des enfants dans les situations d'urgence, tels qu'indiqués dans les Normes Minimales de Protection des Enfants dans les Situations d'Urgence: les dangers et les blessures, la violence physique et les pratiques néfastes, la violence sexuelle, la détresse psychosociale, l'association avec les forces armées et les groupes armés, le travail des enfants, la séparation d'avec les parents et les pourvoyeurs de soins et la justice pour les enfants.
- Les mécanismes communautaires de protection des enfants et les Espaces amis des enfants sont des stratégies clés que Plan International utilise pour mobiliser les communautés, fournir des informations clés et des messages de sensibilisation aux enfants et aux familles et pour apporter un soutien psychosocial communautaire non spécialisé. Nous mettons l'accent sur l'identification et le soutien aux enfants vulnérables touchés par une situation d'urgence, soit par le biais de nos propres services ou les référant vers d'autres organismes.
- Intégrer la protection des enfants dans l'ensemble des divers domaines de programme clés de Plan International dans la réponse aux catastrophes (à titre d'exemple la nutrition, l'éducation, la reprise économique, les abris, la distribution, l'eau et l'assainissement) pour que les enfants ne subissent pas d'autres préjudices dans le cadre de ces interventions.
- La participation et l'entremise des enfants est un élément essentiel de la protection des enfants lors des situations d'urgence, aussi bien pour renforcer la capacité des enfants et des jeunes de les protéger et pour réduire l'impact des dommages. Le renforcement des capacités d'adaptation des enfants et l'élimination des risques au sein des milieux familial, scolaire et communautaire contribuent à renforcer leur capacité de se protéger et de réduire l'impact des dommages.



Photo © Plan International

La lutte contre l'exclusion et l'inégalité des sexes dans la protection des enfants

La marginalisation et l'exclusion existent sous de nombreuses formes et à des degrés divers dans la plupart des communautés où Plan intervient. La discrimination et les stéréotypes peuvent être des obstacles pour l'accès de certains enfants aux opportunités dont d'autres jouissent dans la société, ainsi que des déterminants de la persécution et des abus. L'exclusion peut être fondée sur le sexe ou d'autres caractéristiques telles que l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut sérologique VIH, le statut migratoire ou la caste. Plus ces caractéristiques interagissent, plus les effets sur les enfants concernés sont néfastes. À titre d'exemple, les filles deviennent souvent les personnes les plus marginalisées au sein d'un groupe exclu. L'expérience de Plan dans le travail de protection des enfants reconnaît que différents filles et garçons issus de la même communauté sont soumis à différentes formes de violence et sont affectés différemment par leurs expériences. Nous reconnaissons que les filles sont affectées de manière disproportionnée par la violence telle que la violence domestique et le mariage des enfants.

L'une des normes DCCE fondamentales de Plan est de "Lutter contre l'exclusion et l'inégalité des sexes". Cela renforce notre capacité d'adapter les interventions aux différents besoins des différents garçons et filles et nous permet de lutter contre les causes et les conséquences de la violence de façon plus efficace.

« Les filles qui tombent enceintes tôt s'ennuient et finissent par être obligées de former une famille et d'élever leurs enfants de la même manière. » - Enfants du Pérou

« Dans notre communauté il y a beaucoup de familles, beaucoup de maisons où les maris battent leurs femmes et leurs enfants. Nous savons aussi qu'il existe des familles où les pères violent leurs filles. Il est dangereux d'être dans la rue pendant la nuit dans notre communauté et jusqu'ici, pour cette raison, nous ne nous sentons pas en sécurité. Mais dans la journée, nous pouvons marcher dans la rue sans danger. Plusieurs fois on ne se sent pas en sécurité dans nos maisons parce qu'il y a beaucoup de violence.

Les maris rentrent ivres à la maison et ils battent leurs femmes, et on est obligé de voir sa mère en train d'être frappée. En outre, de nombreux maris quittent la maison et les enfants vivent seuls avec leur mère, en conséquence beaucoup doivent aller travailler très jeunes. Il faut faire attention à ne pas contrarier les narcotrafiquants ou avoir affaire à eux parce qu'ils sont armés et ne respectent pas les personnes, même si l'on est un enfant ou un adolescent »

- Enfants du Guatemala



Photo © Plan International

L'application du DCCE dans la programmation en matière de protection des enfants

Le développement communautaire centré sur l'enfant (DCCE) est une approche caractéristique de Plan International vis-à-vis du travail auprès des communautés pour aider plus d'enfants et de jeunes à réaliser leur potentiel. Comme avec tous les autres programmes, la Stratégie mondiale de Plan International pour la programmation en matière de protection des enfants est éclairée par et réalisée grâce à l'approche DCCE qui repose sur deux fondements :

Tout d'abord, tous les enfants ont les mêmes droits humains universels, qui sont énoncés dans les traités internationaux, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela inclut le droit à la protection contre la violence. Les gouvernements nationaux ont la responsabilité première de veiller à ce que tous les enfants jouissent de leurs droits.

Deuxièmement, les communautés sont puissantes lorsqu'elles agissent ensemble. Plan International soutient les groupes de personnes pour qu'elles s'unissent afin de résoudre leurs propres problèmes. Lorsque les gens agissent ensemble, ils se soutiennent mutuellement pour revendiquer leurs droits et ceux de leurs enfants, en tant que citoyens actifs.

Travailler auprès des enfants et des communautés

- Les enfants sont eux-mêmes d'importants agents du changement, qui peuvent contribuer à leur propre protection en identifiant les risques de violence et en influençant leurs pairs et les adultes afin qu'ils changent les pratiques et les attitudes dangereuses et dommageables.
- Les familles et les communautés sont la première ligne du système de protection des enfants. Elles sont principalement responsables de prendre soin et de protéger les enfants et peuvent influencer les systèmes de protection plus vastes.

En se fondant sur la compréhension du droit des enfants à la protection et de ses implications, Plan International soutient les enfants et les membres de la communauté afin qu'ils développent leurs propres façons de lutter contre ces facteurs qui perpétuent la violence au sein de leurs communautés; et pour qu'ils participent aux efforts systémiques plus larges de prévention et de réponse à la violence contre les enfants.

Lutter contre l'exclusion et l'inégalité des sexes

- La discrimination ou l'exclusion augmente la vulnérabilité des individus et par conséquent les risques de violence.
- La discrimination et l'exclusion sur la base d'une grande variété de caractéristiques sont souvent enracinées dans des valeurs et des structures sociales et culturelles.

Plan International travaille avec les communautés, la société civile et le gouvernement d'une manière qui respecte, mais aussi en cas de nécessité, qui remet en cause les stéréotypes et les pratiques afin de renforcer

la prise de conscience des causes et des conséquences de l'exclusion et des inégalités; et pour s'assurer que les interventions sont adaptées aux divers besoins de différents filles et garçons, femmes et hommes.

Collaborer avec la société civile

- Les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans les systèmes de protection des enfants. Elles offrent un large éventail de services. Elles aident les familles et les communautés à protéger les enfants et accéder à une assistance. Elles influencent les politiques publiques, par exemple, grâce au suivi des performances réelles et en réclamant des budgets adéquats.
- Les organisations de la société civile représentent aussi directement les enfants et les groupes qui sont vulnérables à des violations spécifiques. Ils donnent à ces personnes une voix collective, ce qui les rend plus influentes dans les débats publics.

« NOUS AIMERIONS QUE PLAN INTERNATIONAL OFFRE DAVANTAGE DE SOUTIEN AUX ENFANTS ISSUS DE FAMILLES TRÈS PAUVRES, À CEUX QUI N'ONT PAS DE PARENTS, QUI VIVENT AVEC DES PARENTS MALADES, LES GRANDS-PARENTS. »
- ENFANT DU SRI LANKA

Plan International soutient les acteurs de la société civile pour l'intégration de la protection des enfants dans leur propre pratique et pour travailler ensemble à promouvoir et influencer sur les systèmes nationaux et internationaux de protection des enfants. Plan International soutient les organisations de la société civile pour qu'elles deviennent plus fortes et plus durables, afin que différents groupes de personnes aient un moyen fiable de poursuivre leurs intérêts et de protéger leurs droits.

Soutenir et influencer le gouvernement

- Le gouvernement et ses institutions sont en dernier ressort responsables de la mise en place de lois, de politiques et de services visant à prévenir et répondre à la violence contre les enfants dans un pays.
- Les bureaux et les services publics ont également la responsabilité d'assurer une gouvernance efficace et transparente qui réponde aux besoins de l'ensemble des citoyens.

Plan International soutiendra et influencera la législation et l'élaboration de politiques, appuiera l'amélioration de la prestation de services sur la protection des enfants et facilitera les liens et le dialogue entre les communautés et les acteurs gouvernementaux.

Renforcer la redevabilité de Plan International

- Plan International doit s'appliquer à la politique de Protection des enfants (sauvegarde) dans l'ensemble de ses programmes et de ses processus de programmation; qu'ils soient exécutés par Plan International directement ou par l'intermédiaire de partenaires.
- Plan International doit également démontrer la même approche transparente, réactive et participative qu'il attend des autres.

Plan International travaille en partenariat avec les enfants et les communautés à concevoir, mettre en œuvre et examiner les programmes et s'assure que les mécanismes visant à signaler et à répondre aux faits de violence soient en place partout où il travaille.

Les principales caractéristiques des bonnes pratiques

La présente section résume les principales recommandations relatives aux bonnes pratiques basées sur l'approche DCCE de Plan International et l'expérience au sein et en dehors de Plan International.

1 Concevoir des projets sur la base d'une forte compréhension des systèmes nationaux et locaux de protection des enfants. Nous ne pouvons renforcer les systèmes que si nous comprenons comment ils sont conçus pour fonctionner en théorie et comment ils fonctionnent réellement dans la pratique. Les équipes de projet devraient comprendre les politiques, les lois, les structures publiques, les normes culturelles nationales pertinentes et les déterminants de la violence.

2 Collaborer avec d'autres acteurs. Les systèmes de protection des enfants sont complexes et impliquent de nombreux acteurs différents, issus de différents secteurs (comme la police, la santé, l'éducation et les services sociaux). Plan International n'est qu'un acteur parmi ceux-ci, avec une influence limitée. Les équipes de projet devraient identifier comment optimiser le potentiel de changement à travers la coopération et la collaboration avec l'ensemble des autres acteurs concernés. Cela dépend normalement de la démonstration faite par Plan International qu'il prend au sérieux le partenariat fondé sur le respect mutuel, et que nous pouvons apporter une réelle valeur ajoutée sur plusieurs années.

3 Écouter continuellement les enfants vulnérables. Passer en revue les activités avec les enfants et les communautés en vue d'identifier les risques potentiels et les effets inattendus pour l'ensemble des enfants qui pourraient entrer en contact avec notre travail ou

en être affectés. Trouver des moyens d'écouter les enfants qui soient facilement accessibles aux enfants et qu'ils puissent utiliser en toute sécurité et avec aisance. Ce n'est pas toujours facile. Les réseaux de pairs et d'adultes de confiance peuvent aider, s'ils sont développés régulièrement au fil du temps.

4 Collaborer avec les personnalités parmi les autorités locales telles que les leaders communautaires & religieux, les directeurs d'écoles et autres, afin de les inciter à se faire les défenseurs de la protection des enfants. Leurs attitudes et pratiques peuvent avoir un effet majeur sur la protection des enfants, notamment au niveau local. Les équipes de projet doivent envisager comment ils peuvent s'engager dans un dialogue constructif, en trouvant un équilibre entre contester toute pratique néfaste et adopter une approche de soutien pour encourager l'engagement et la réflexion.

5 Encourager le dialogue entre les utilisateurs de services (comme les enfants et les membres de la communauté) et les autorités et les prestataires de services (tels que les fonctionnaires et les enseignants). Les deux parties ont un rôle important à jouer. Les prestataires de services manquent souvent de ressources ou n'ont pas pleinement conscience des enjeux. Plus ces groupes pourront se comprendre, plus il y aura de chances que les systèmes de protection fonctionneront pour tous les enfants.

Cela peut nécessiter un travail délicat afin de surmonter les malentendus et la méfiance.

6 Prendre en compte l'aspect politique de la réalisation du changement dans les systèmes nationaux et l'utiliser pour promouvoir le respect de l'ensemble des droits de l'enfant. Le processus décisionnel gouvernemental est intrinsèquement politique. Les équipes de projet peuvent s'assurer qu'ils comprennent le programme politique des acteurs importants et sont prêts, avec des propositions constructives et concrètes à influencer leur programme lorsque des opportunités se présentent. Ils peuvent également identifier des opportunités spécifiques pour influencer la prise de décisions à l'avance.

7 Analyser et suivre les différents besoins de protection et risques de différents enfants et adapter la conception et la mise en œuvre des programmes en conséquence. Les enfants exclus peuvent être involontairement laissés en marge des programmes de Plan International. Cela peut aggraver leur exclusion, en réduisant leur statut et en les rendant plus vulnérables.

8 Faire le lien entre les expériences locales et les efforts nationaux et internationaux de plaidoyer. Soutenir les enfants exclus (et leurs représentants) afin qu'ils se représentent autant que possible, afin de les aider à acquérir les compétences et la confiance pour promouvoir leurs propres droits. Le suivi de la violence et des services de protection peut fournir des

éléments de preuve importants pour le plaidoyer. Les équipes de projet doivent envisager comment elles peuvent s'associer aux efforts internationaux afin de surveiller dans quelle mesure les gouvernements respectent leurs obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant.

9 Encourager d'autres programmes à se pencher sur les problèmes de protection des enfants. De nombreux autres programmes travaillent avec des enfants vulnérables et peuvent promouvoir des mécanismes clés de protection des enfants. Veiller à ce que les considérations relatives à la protection des enfants éclairent tous les autres domaines de programme contribue à maximiser la protection des enfants et à minimiser les risques qui pourraient être exacerbés par inadvertance par des programmes conçus sans suffisamment tenir compte de la sécurité ou du bien-être de l'enfant.

10 S'assurer que l'ensemble du personnel dans tous les bureaux s'est familiarisé avec la politique de sauvegarde de Plan International "Dire 'Oui!' à la sécurité des enfants" et la suivent. S'assurer que le personnel comprenne la différence entre celle-ci et la programmation en matière de protection de l'enfance, comme décrit dans la présente stratégie.

Des orientations supplémentaires en appui à la programmation en matière de protection des enfants seront élaborées dans les années à venir.



TROISIÈME PARTIE :

CADRE STRATÉGIQUE DE LA PROGRAMMATION

Cadre conceptuel

Le cadre de la stratégie de protection des enfants de Plan International définit les principaux changements au sein de quatre groupes d'acteurs qui sont fondamentaux pour une approche systémique: la communauté, les familles, les enfants et le gouvernement. Ce cadre définit un programme commun pour le travail de Plan International relativement à la programmation en matière de protection des enfants. Le cadre reconnaît l'importance de la prévention de la violence à l'égard des enfants et vise à empêcher que de plus en plus d'enfants soient en dehors des filets de sécurité sociale mais aussi à construire ces filets de sécurité.

Le cadre illustre l'interdépendance entre les différents domaines du changement et la nécessité d'une programmation visant à combiner différentes approches et stratégies afin d'atteindre des résultats durables. Il n'y a aucune hiérarchie ou ordre entre les différents domaines prioritaires. Des programmes spécifiques doivent être conçus et adaptés à la situation, aux ressources et aux opportunités locales.

DÉCLARATION MONDIALE SUR LA PROGRAMMATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ENFANTS

Plan International adopte une approche systémique globale de la protection des enfants qui vise à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'égard de tous les enfants et les jeunes dans les contextes de développement et les situations d'urgence.

Plan International travaillera à mobiliser et à renforcer les capacités des enfants, des familles et des communautés et à influencer et soutenir les acteurs clés de l'État afin de créer des systèmes durables en vue d'assurer un environnement sûr pour tous les enfants.

Les quatre domaines prioritaires de Plan International concernant la programmation en matière de protection des enfants



DOMAINE PRIORITAIRE 1

Les communautés travaillent ensemble pour la protection des enfants



DOMAINE PRIORITAIRE 2

Les familles pourvoyeuses de soins et de protection



DOMAINE PRIORITAIRE 3

Les enfants contribuent à leur propre protection



DOMAINE PRIORITAIRE 4

Les gouvernements développent des systèmes et des services intégrés de protection des enfants

Aussi bien dans les situations de développement que d'urgence



DOMAINE PRIORITAIRE 1: LES COMMUNAUTÉS TRAVAILLENT ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

Les communautés dans lesquelles les enfants grandissent doivent être des lieux sûrs et de protection. En un sens, la communauté est la "ligne de front" du système de protection des enfants. C'est au sein de la communauté que les mesures de protection peuvent être améliorées pour empêcher que les enfants soient victimes de la violence.

Les membres de la communauté (tels les dirigeants, les enseignants, les anciens et les voisins) continuent de jouer un rôle important dans la vie des enfants. Malgré les changements apportés par la modernisation, le proverbe bien connu "il faut un village pour élever un enfant" semble toujours s'appliquer dans la plupart des contextes. Les membres de la communauté jouent une multitude de fonctions en ce qui concerne l'éducation des enfants et l'enfance: donner de l'affection et socialiser les enfants, les éduquer et les discipliner, prendre soin d'eux et les protéger.

Malheureusement, les communautés peuvent également être des environnements (directement ou indirectement) qui tolèrent et perpétuent la violence contre les enfants. Plan appuiera les communautés afin de :

- Devenir des havres de sécurité pour les enfants, en veillant à ce que, par exemple, les enfants puissent aller à pied à l'école, se baigner ou aller chercher de l'eau sans être exposé au risque de violence physique et sexuelle;
- Promouvoir une discipline positive non-violente dans tous les milieux communautaires, notamment dans les maisons et à l'école;
- Promouvoir les coutumes et les pratiques locales qui améliorent la protection des enfants, tout en luttant contre ces pratiques qui nuisent et mettent en péril la réalisation des autres droits de l'enfant, y compris les mariages d'enfants, le travail des enfants et les mutilations génitales féminines/l'excision;
- Qu'elles soient préparées et capables de protéger les enfants en cas d'adversité et d'urgence.



DOMAINE PRIORITAIRE 2: FAMILIES PROVIDING CARE AND PROTECTION

Plan International est d'avis que des environnements familiaux sans abus et sans violence sont fondamentaux pour assurer le développement intégral des enfants. Même s'il existe des familles de diverses natures à travers le monde, le rôle des parents, des pourvoyeurs de soins et des réseaux de la famille élargie est central pour tous les systèmes de protection des enfants. Afin que

Plan International réalise le changement dans la vie des enfants, la priorité sera accordée au renforcement des soins et de la protection que les enfants reçoivent à domicile. Conformément à la pensée de Plan International en matière de soins en milieu familial, les pratiques et les services qui maintiennent les enfants dans leur propre famille et assurent la réintégration et la réhabilitation des enfants affectés par la violence seront promus. Plan International aidera les enfants à s'épanouir dans leur famille en :

- Créant des partenariats avec des prestataires de services locaux afin d'aider les familles à prendre soin de leurs enfants. Ces services pourraient inclure de l'aide en moyens de subsistance, des conseils, une assistance-conseil et juridique, et des soins de relèvement pour les parents / enfants. L'appui sera disponible selon un principe d'inclusion, en apportant un appui à ceux qui sont particulièrement exposés au risque de violence ou qui ont moins accès à l'appui.
- Faisant la promotion d'une parentalité /une attitude positives dans la fourniture de soins. S'appuyant sur son expérience acquise, Plan International travaillera avec les communautés afin d'explorer les raisons de questions telles que la négligence des enfants et les châtiments corporels infligés aux enfants, tout en accompagnant les parents et les familles pour trouver des méthodes alternatives positives de prestation de soins.
- Accompagnant les fournisseurs de soins, les parents et les familles afin qu'ils s'occupent des jeunes enfants et les protègent (conformément à la Stratégie de Soins et Développement de la Petite Enfance de Plan International)⁷ pour que les enfants bénéficient de toutes les chances de s'épanouir au cours des premières années et soient ainsi en mesure de développer et de réaliser leur potentiel.
- Appuyant les programmes plus vastes de Plan International afin d'aider les familles à avoir accès aux services d'enregistrement des naissances dans le but de s'assurer que les jeunes enfants soient capables d'avoir accès à la protection, à l'éducation et aux services de santé (entre autres).

7. Revue mondiale de l'ECCD, Plan International 2013



DOMAINE PRIORITAIRE 3 : LES ENFANTS ET LES JEUNES CONTRIBUENT À LEUR PROPRE PROTECTION

Les enfants sont au centre du système de protection des enfants. Ils ne sont pas de simples bénéficiaires des systèmes de protection, mais y sont des contributeurs actifs. Plan International estime que, avec l'encouragement et l'appui appropriés, les enfants peuvent contribuer à leur propre protection conformément à leurs capacités d'évolution.

Toutefois, même s'ils ont un rôle à jouer, Plan International reconnaît que la responsabilité ultime de la protection des enfants incombe aux adultes. Par conséquent, cette stratégie est en harmonie avec le thème programmatique principal "aider les enfants à s'aider eux-mêmes", dont le but principal est de :

- Amener les enfants à formuler leurs expériences et leurs préoccupations: à travers une citoyenneté active au sein de la communauté (et à d'autres niveaux), ils sont informés de leur droit à la protection et sont encouragés à faire le plaidoyer pour ce faire. Par l'autonomisation des enfants, Plan International leur permet d'identifier et de revendiquer leurs droits, devenant ainsi un allié solide pour changer les habitudes de violence et pour influencer sur les changements de politique.
- Encourager l'apprentissage et le soutien par les pairs: les enfants sont également, dans certains cas, auteurs de violences, que ce soit dans les brimades en salle de classe, les bandes de la rue ou dans d'autres circonstances. La stratégie de Plan International souligne l'importance de briser les cycles de violence, en veillant à ce que les générations futures ne soient pas exposées aux mêmes risques. Au lieu de cela les enfants deviennent les promoteurs de familles et de communautés sans violence.
- Atténuer les effets des catastrophes et des conflits dans plusieurs des communautés et des pays où Plan International intervient. Les programmes seront mis en place pour s'assurer que dans les moments de plus grande adversité, les enfants soient en mesure de défendre leurs droits à la protection et de préserver autant que possible leur sécurité, surtout lorsqu'ils sont séparés de leurs familles et de leurs pourvoyeurs de soins.



DOMAINE PRIORITAIRE 4 : LES GOUVERNEMENTS DÉVELOPPENT DES SYSTÈMES ET DES SERVICES INTÉGRÉS DE PROTECTION DES ENFANTS

Les gouvernements ont la responsabilité principale d'une législation appropriée et de la prestation d'un large éventail de services pour assurer la protection des enfants. Nous allons travailler avec les institutions des administrations nationales et locales de plusieurs façons, notamment :

Plan International mettra l'accent sur les actions visant à influencer le gouvernement de diverses manières: aider à renforcer les connaissances et les données probantes en vue d'éclairer le gouvernement, collaborer pour mettre en œuvre des politiques appropriées et renforcer les capacités sur les questions de protection des enfants. Il s'agira :

- En fonction du contexte local et des priorités, d'apporter un appui à la mise en œuvre et à l'amélioration de certains aspects spécifiques de la législation, des systèmes et de la prestation des services publics.
- Plan International cherchera des méthodes pratiques dont il peut être démontré qu'elles apportent de meilleurs résultats en termes de protection et qui soient reproductibles, durables et susceptibles d'être mises à l'échelle. Les méthodes promues par Plan International seront intentionnellement conçues pour être pratiques et abordables afin d'être reproductibles par le gouvernement (et d'autres acteurs).
- Travailler avec les enfants, les communautés, la société civile et le gouvernement à élaborer des canaux et des mécanismes visant à permettre aux voix et aux opinions des enfants et des communautés de se faire entendre au niveau national, régional et mondial et de contribuer aux efforts de plaidoyer plus vastes.
- Travailler de concert avec d'autres organisations de la société civile au niveau national et au niveau international pour la promotion du Droit les enfants à la Protection, y compris les initiatives telles que: le Cadre post-2015, le suivi et les rapports à l'intention du Comité des droits de l'enfant (CRC), le lobbying auprès des institutions nationales et internationales et des gouvernements, et le développement d'un plaidoyer mondial et local et d'initiatives de campagne.
- Élaborer un programme de recherche clair et des processus visant à identifier et documenter les modèles de programmation et les pratiques prometteurs en vue d'enrichir les propres connaissances et développer l'expertise de Plan International et de contribuer aux connaissances dans le secteur.

Il se peut qu'il ne soit pas possible de travailler avec les structures de l'État lors d'une situation d'urgence pour une série de raisons (par exemple l'affaiblissement des structures, l'absence de volonté politique, l'État lui-même peut commettre des abus et faire preuve de négligence). Dans de telles situations, Plan International doit assumer une partie de la responsabilité de l'État pour la prestation de services. Les efforts immédiats de construction de systèmes dans cette situation devraient se concentrer davantage au niveau communautaire.

Priorités mondiales

La stratégie mondiale 'One Plan One Goal' de Plan International définit l'ambition que nourrit Plan International de devenir un leader d'opinion dans le domaine de la Protection de l'enfance. Pour y parvenir, Plan International devra s'engager résolument dans le plaidoyer international, sur la base d'une analyse hautement crédible et de données probantes. Cela devrait tirer partie des modèles et des méthodologies novateurs et dupliquables pour la programmation. Ces activités devront être appuyées en interne par des investissements appropriés dans l'élaboration de politiques, de directives et le renforcement des capacités. Pour progresser vers ce but, Plan International a défini les priorités suivantes de niveau mondial. Dans une large mesure, celles-ci s'appuient sur le travail entrepris dans les quatre régions de Plan International, qui seront guidées et fortement soutenues par l'organisation centrale.

Les mécanismes communautaires de protection des enfants (MCPE)

Plan International est connu pour sa longue présence au sein des communautés. Avec cet atout majeur, Plan International peut travailler en étroite collaboration avec les communautés pour renforcer les mécanismes de protection des enfants, faisant d'elles un intervenant clé dans le système de protection des enfants et la mise en place de filets de sécurité pour leurs enfants. Un projet mondial a déjà été lancé qui comprend la recherche, le pilotage et la documentation de modèles adaptables, le développement du plaidoyer et le renforcement des capacités.

Parentalité positive

Plan International développera une expertise dans la création d'un environnement familial positif et son rôle dans le développement holistique des enfants. Nous allons entreprendre des recherches et élaborer des approches pratiques de la promotion de relations familiales et d'une fourniture de soins positives, en mettant l'accent sur les premières années et la négligence à l'égard des enfants. Il s'agira également d'explorer et de promouvoir des alternatives à la violence au sein de la famille et de renforcer la résilience chez les pourvoyeurs de soins lors des situations d'urgence.

Programme de recherche et d'évaluation

L'objectif global du programme de recherche de Plan International pour la période 2015-2020 est double:

1. Contribuer aux données probantes et l'apprentissage à l'échelle mondiale sur la protection des enfants dans les contextes de développement et les situations d'urgence; et
2. Fournir une base de données probantes pour la programmation de Plan International en matière de protection des enfants.

Grâce à cette double fonction, Plan International sera perçu comme un leader d'opinion en matière de protection des enfants à l'échelle internationale. Le programme de recherche ambitieux exige (a) des investissements adéquats, (b) une élévation du niveau de qualité des études de recherche et (c) un examen de la façon dont Plan International diffuse et défend ses résultats de recherche.



Les priorités suivantes pour les domaines de recherche ont été identifiées:

- Un examen de l'efficacité des différents modèles de mécanismes communautaires de protection des enfants dans le cadre des programmes de développement et des situations d'urgence.
- Une étude anthropologique sur les valeurs culturelles, les croyances et les pratiques qui améliorent le bien-être au sein des familles.
- Une étude sur l'importance de la promotion des soins familiaux afin d'améliorer les systèmes de protection des enfants.
- Une étude sur les facteurs qui créent des familles fortes, résilientes dans les situations d'urgence.
- Une étude sur les relations positives par les pairs, axées sur les bonnes pratiques pour la promotion de réseaux de pairs forts.
- Une analyse représentative des budgets de protection des enfants dans différents pays et régions, réunies dans un rapport mondial montrant les investissements nationaux en matière de protection des enfants.
- Des études sur les techniques de suivi et d'évaluation de pointe pour quantifier les préoccupations relatives à la protection des enfants et pour mesurer l'impact des initiatives et programmes mondiaux.
- Une étude sur la cybercriminalité auprès des enfants au sein des communautés de Plan International et proposer des perspectives.

Au terme de cette stratégie, il serait souhaitable de voir comment chaque pays de programme a intégré un examen approfondi des systèmes nationaux de protection des enfants dans son évaluation de la situation des droits de l'enfant et la façon dont chaque plan stratégique national a réfléchi sur le renforcement de ce système, étayé par des ressources tant techniques que financières. En suivant cette voie, l'organisation devrait être capable de mesurer en fin de compte l'impact qu'il exerce dans la protection des enfants contre la violence de façon durable grâce à de meilleurs systèmes de protection des enfants.

Principaux résultats et interventions

Le tableau suivant présente les principaux résultats et interventions qui devraient être pris en compte dans la conception de projets de Protection de l'enfance, afin d'appliquer l'approche systémique de Plan International.

Il n'est ni exhaustif ni obligatoire. Il donne des recommandations et des conseils pratiques pour éclairer la conception et la mise en œuvre des projets.

DOMAINE PRIORITAIRE 1 : LES COMMUNAUTÉS TRAVAILLENT ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

Principaux résultats	Principales interventions
Les membres de la communauté comprennent le droit à la protection des enfants et font la promotion de communautés sans violence.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation et l'engagement des membres de la communauté sur le droit à la protection, y compris impliquer les enfants dans leur propre protection. • Renforcer les capacités des membres et des dirigeants de la communauté pour identifier, prévenir et répondre à la violence contre les enfants, y compris les mesures de protection des enfants lors des situations d'urgence.
Les membres de la communauté prennent des mesures appropriées afin d'assurer les soins et la protection des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'action collective par les membres de la communauté contre les pratiques néfastes et la discrimination de groupes ou d'individus spécifiques. • Apporter un appui aux membres de la communauté pour faire le plaidoyer pour un changement au niveau des détenteurs d'obligations locaux et nationaux et des prestataires de services.

DOMAINE PRIORITAIRE 2 : LES FAMILLES POURVOYEUSES DE SOINS ET DE PROTECTION

Principaux résultats	Principales interventions
Les familles comprennent les causes et les conséquences de la violence à l'égard des enfants et adoptent des pratiques parentales positives.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la compréhension par les familles des causes et des effets de la violence contre les enfants (y compris les pratiques néfastes) et leur engagement à y faire face. • Améliorer les connaissances, les compétences et l'engagement des parents et des pourvoyeurs de soins sur la parentalité positive.
Les familles ont la capacité de protéger leurs enfants, y compris en cas d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les partenaires de la société civile et de l'État pour soutenir les familles vulnérables et les aider à élaborer des stratégies visant à éviter toute forme de violence (abus, négligence et exploitation). • Apporter un appui aux parents/pourvoyeurs de soins, pour identifier, prévenir et répondre aux faits de violence dans leurs foyers et leurs familles. • Renforcer la capacité des parents et des pourvoyeurs de soins à s'occuper de leurs enfants et à les protéger au cours des premières années.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 : LES ENFANTS CONTRIBUENT À LEUR PROPRE PROTECTION

Principaux résultats	Principales interventions
Les enfants ont la capacité de se protéger.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les connaissances, l'assurance et l'engagement des enfants à reconnaître, prévenir et demander de l'aide pour toutes les formes de violence. Sensibiliser les enfants au sujet des services de protection et des mécanismes de soutien.
Les enfants font le plaidoyer pour les initiatives et la prise de décisions relatives à la protection des enfants et y participent.	<ul style="list-style-type: none"> Aider les enfants à travailler ensemble pour prévenir la violence entre pairs y compris les brimades et la violence fondée sur le sexe. Aider les enfants à se mobiliser autour des questions de protection des enfants et à travailler en partenariat avec la société civile et les prestataires de services. Investir dans les capacités des enfants à être capables de se protéger dans les situations d'urgence. Renforcer les capacités des enfants et les opportunités qui s'offrent à eux de s'exprimer et influencer les autres à propos de leur droit à la protection.

DOMAINE PRIORITAIRE 4 : LES GOUVERNEMENTS OFFRENT DES SYSTÈMES ET DES SERVICES INTÉGRÉS DE PROTECTION DES ENFANTS

Principaux résultats	Principales interventions
La législation, les politiques, les structures et les budgets relatifs à la protection des enfants au niveau national et du district, sont en place.	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'élaboration d'un programme de recherche robuste en vue de fournir des données probantes pour des actions appropriées par l'État. Aider les autorités nationales et de district à mettre en place, améliorer et faire appliquer une législation et des politiques appropriées en matière de protection de l'enfance. Soutenir et travailler avec d'autres organisations de la société civile pour suivre et faire le plaidoyer pour des systèmes complets et intégrés de protection des enfants. Soutenir et collaborer avec les organismes et les réseaux régionaux et internationaux pour promouvoir l'adhésion aux instruments et normes internationaux reconnus.
Les institutions des collectivités locales ont la capacité de prévenir et de répondre à la violence contre les enfants.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les connaissances et les capacités du personnel en matière de services destinés aux enfants afin d'identifier, prévenir et répondre à la violence contre les enfants (à titre d'exemple, les services d'éducation, de santé et sociaux, les services de police/judiciaires). Soutenir l'amélioration des systèmes de suivi et d'information publics sur les questions de protection des enfants. Encourager la collaboration et le dialogue entre les communautés et les services de protection des enfants, y compris des lacunes et des moyens d'améliorer les services.

Intégration avec d'autres domaines d'impact

La programmation en matière de protection des enfants est un domaine d'impact spécifique et distinct, qui vise à améliorer les systèmes nationaux de protection des enfants. Elle recouvre également avec d'autres domaines d'impact, tels que :

ECCD/Santé du jeune enfant	<p>La protection en tant que composante des interventions sur la parentalité et la prestation de soins.</p> <p>La santé de l'enfant peut servir de point d'entrée pour l'examen des questions de protection telles que les pratiques néfastes, la violence fondée sur le sexe.</p> <p>Rendre les établissements et les services de santé sans danger pour les enfants.</p>
L'éducation	<p>Rendre les écoles sans danger pour les enfants.</p> <p>Des méthodes pédagogiques adaptées aux enfants et la discipline alternative.</p> <p>Les opportunités d'éducation pour les enfants à risque ou victimes de violence pour réduire la vulnérabilité.</p>
La sécurité économique	<p>Appui aux familles vulnérables et exclues ou aux familles sous la contrainte de réduire les risques de protection.</p> <p>Améliorer les opportunités d'éducation et de moyens de subsistance pour les parents afin d'améliorer les compétences parentales et les soins auto-administrés.</p>
Les catastrophes	<p>La protection de l'enfance dans le cadre de la réponse aux catastrophes et la réduction des risques par la réduction de la vulnérabilité et la reprise des services normaux de santé et d'éducation.</p>



Photo © Plan International

QUATRIÈME PARTIE:

MISE EN ŒUVRE

Cette stratégie mondiale sur la protection des enfants est une étape importante dans l'amélioration de la qualité et de la cohérence du travail de Plan International au sein de ce domaine d'impact. La mise en œuvre de la stratégie exigera un supplément d'efforts de l'organisation pour un certain nombre de domaines :

Réseau mondial et communauté de pratique

Le réseau mondial et la communauté de pratique sur la programmation en matière de Protection des enfants de Plan International seront renforcés, pour qu'il devienne plus facile pour les collègues de collaborer et d'apprendre de notre expérience collective. Cela sera un outil essentiel pour continuer à développer et mettre en œuvre les concepts énoncés dans la présente stratégie.

Orientations et planification supplémentaires

La stratégie sera étayée par des orientations supplémentaires. Un large éventail d'outils et d'orientations existent déjà et seront mis à disposition. Les documents suivants seront également élaborés :

- Document de travail sur l'approche de Plan International vis-à-vis du renforcement des systèmes pour mieux examiner et exprimer l'application de l'approche DCCE et déterminer les interdépendances entre les différents domaines d'impact dans le cadre de la programmation de Plan International.
- Des directives en matière de bonnes pratiques et les messages de plaidoyer à l'appui, dans un premier temps, de deux des domaines identifiés comme priorités mondiales : des mécanismes communautaires de protection des enfants, et la Parentalité positive.
- Un Cadre de suivi et évaluation pour définir plus en détail les résultats, identifier les indicateurs pertinents des résultats et les approches qui peuvent générer des preuves pour l'apprentissage et la reddition de comptes.
- Un plan de plaidoyer et une stratégie de communication afin d'appuyer une promotion à plus grande échelle des principaux modèles et orienter les messages de plaidoyer au niveau mondial et les communications.
- Plan de mobilisation des ressources et d'investissement: Les opportunités d'un financement supplémentaire seront explorées afin d'appuyer le renforcement des capacités internes et une augmentation des investissements dans des domaines prioritaires spécifiques.

Renforcement des capacités

Le passage à une approche systémique nécessitera un investissement dans l'accroissement des aptitudes et des compétences. Il est nécessaire d'avoir une clarté conceptuelle afin de lever la confusion entre les domaines des droits des enfants, la protection des enfants et la participation des enfants. Plan aura également besoin d'avoir parmi son personnel des spécialistes d'un niveau supérieur à ce qui existe actuellement afin de permettre une réelle amélioration de la qualité et de garantir une crédibilité pour une position de leader d'opinion. Plan Academy, ainsi que d'autres cours professionnels seront une ressource clé.

« LES ACTIVITÉS DE PLAN INTERNATIONAL CHANGENT QUELQUE CHOSE POUR MOI PARCE QUE JE ME SENS PLUS EN SÉCURITÉ, NOUS POUVONS CONSTATER LE CHANGEMENT, C'EST COMME SI J'AI UN PLUS GRAND ESPOIR »
- ENFANT DU PÉROU



Photo © Plan International

ANNEXE

Termes et définitions⁸

Enfant : Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, un enfant est toute personne âgée de moins de dix-huit ans.

Famille : La famille est composée de personnes ayant un lien – généralement de sang ou d'alliance – et/ ou qui procurent des soins émotionnels, physiques et psychologiques aux enfants. Cela peut désigner à la fois une petite famille nucléaire ou ménage ou bien un réseau étendu de parenté.

Communauté : Un groupe de personnes qui interagissent et vivent dans une proximité géographique les unes des autres et généralement qui partagent des valeurs et des intérêts communs. Le terme désigne une unité sociale plus grande que le ménage. Cette définition s'applique aussi bien aux zones rurales qu'urbaines.⁹

Violence contre les enfants : Toutes les formes de violence physique ou mentale, les blessures et les abus, la négligence ou les traitements négligents, les mauvais traitements ou l'exploitation, y compris les abus sexuels, la violence émotionnelle ou psychologique.¹⁰

NB. Il s'agit d'un "terme générique" qui comprend toutes les formes d'abus, de négligence, d'exploitation contre les enfants, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et l'observation générale n° 13 du Comité des droits de l'enfant.

Protection des enfants : Les mesures qui sont prises pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants dans les contextes de développement ou en situation d'urgence.

Système de protection des enfants : Une série complète, interactive et durable de fonctions et de structures, y compris les lois, les politiques et les services (à tous les niveaux) dont le but est de prévenir et de répondre à toutes les formes de violence à l'égard de tous les enfants.

Communautés et familles sûres : Une communauté ou une famille où les enfants sont à l'abri ou débarrassés de toute forme de violence.

Mécanisme communautaire de protection des enfants :¹¹ Un réseau ou un groupe de personnes au niveau communautaire qui travaillent de façon coordonnée en vue de la protection des enfants contre toute forme de violence, dans tous les milieux. Ces mécanismes peuvent être autochtones ou initiés et soutenus de l'extérieur. Ils peuvent être plus formels ou informels dans leur structure et leur fonctionnement. Les MCPE sont liés et contribuent aux systèmes de protection des enfants.

Inclusion : Une approche qui reconnaît et lutte contre l'exclusion de certains enfants, notamment en ce qui concerne la discrimination fondée sur le sexe, le handicap, le statut de minorité.

Enfants exclus : Les enfants qui font l'expérience de l'exclusion et qui courent un risque accru de violence et de multiples privations.¹²



Photo © Plan International

8. Les définitions et les termes utilisés ici ont été essentiellement développés dans le Global Child Protection Thematic Review de Plan, 2012 (Bilan thématique mondial de la Protection des enfants). Quelques-unes ont été rédigées au cours du processus de finalisation de la stratégie mondiale.

9. Développement communautaire centré sur l'enfant: Normes; Approuvées par l'Assemblée des membres de Plan International en novembre 2013

10. Ceci découle de l'Article 19 de la CRC et a été la définition retenue pour l'étude du Secrétaire-Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, 2006.

11. Agréé par l'équipe centrale de gestion du projet approuvé par le POLT des Mécanismes communautaires de protection des enfants, mis en œuvre à l'échelle mondiale par Plan International

12. Ray, P., Carter, C. (2007). *Each and Every Child: Understanding and Working with Children in the Poorest and Most Difficult Situations.*